

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LA MORTALITÉ INFANTILE A ROUBAIX

Un ouvrage de M. le docteur Felhoen

Notre concitoyen, M. le docteur Felhoen, médecin chargé de la consultation des nourrissons à l'œuvre de la Goutte de Lait, vient de publier un travail important qui a pour titre: « Etude statistique sur la mortalité infantile à Roubaix et dans ses cantons (Wattrelos, Croix, Wasquehal), comparée avec celle de Lille et de Tourcoing ».

Nous venons de parcourir cet ouvrage destiné, croyons-nous, à faire autorité en cette matière. M. le docteur Felhoen, en sa qualité de médecin de la Goutte de Lait, a été amené à étudier la question, si importante dans notre région industrielle, de la mortalité infantile. Ses goûts de chercheur érudit devaient le pousser dans cette voie où il réussit d'ailleurs parfaitement. Nous concitoyen qu'il est, il a établi un patient labour que nous admirons de nombreuses statistiques et des graphiques. On sait la somme énorme de travail que cela représente. Son ouvrage est formé de documents très intéressants collectionnés avec un soin scrupuleux; il faudra le consulter quand on voudra s'éclairer en cette question de mortalité infantile.

Dans la première partie, l'auteur fait une étude statistique très détaillée sur la mortalité infantile à Roubaix et dans ses cantons. Dans la seconde partie, il en étudie les causes en indiquant le nombre d'enfants mourant chaque année de tuberculose, d'entérite, etc. Dans la troisième, il fait quelques remarques sur la natalité et le mariage, dans notre région industrielle. Enfin, dans une quatrième partie, M. le docteur Felhoen parle des œuvres fondées jusqu'à ce jour à Roubaix pour lutter contre la mortalité de la première enfance. Tout en indiquant quelques autres œuvres, qui, à son avis, pourraient et devraient même être créées à Roubaix et qui concourraient, d'une façon différente sur même but que celles déjà existantes.

Notre concitoyen constate les bienfaits que nous devons à ces œuvres de protection de l'enfance qui ont fait baisser le chiffre des décès des nourrissons. Cependant, conclut-il, dans sa préface, s'il y a lieu de nous réjouir de cette chute rapide de la mortalité de la première enfance, il ne faut pas oublier qu'il meurt encore à Roubaix trop de petits enfants que l'on pourrait sauver. La natalité diminue dans notre ville dans des proportions déplorables. Plus que jamais, il est donc nécessaire que toutes les bonnes volontés s'unissent pour conserver ces petits êtres qui viennent de naître et ne demandent qu'à vivre, ce qui est une des meilleures façons d'enrayer la dépopulation.

Nous aurons souvent l'occasion de consulter avec profit, pour nos lecteurs, l'ouvrage de M. le docteur Felhoen. Voici, pour aujourd'hui, ce qu'il dit de la mortalité infantile à Roubaix, par rapport aux décès généraux, de 1871 à 1905: « Balestre et Gilletta de Saint-Joseph, dans leur remarquable étude sur la mortalité de la première enfance en France » donnent les proportions suivantes pour la période de 1802 à 1897. Villes de France ayant une population supérieure à 100.000 habitants: Roubaix, 30,60 % de décès d'enfants de moins d'un an; Lille, 29,48 %; Reims 27,07 %; Rouen, 25,11 %; Le Havre, 23,34 %; Marseille, 17,49 %, etc.

En prenant pour base des calculs la mortalité générale, Roubaix vient donc en tête des grandes villes de France pour sa mortalité infantile. C'est une place peu enviable, sans doute, mais il ne faut pas oublier que Roubaix est placé dans des conditions climatiques mauvaises, que c'est un grand centre manufacturier, que sa population est pour les deux tiers au moins une population ouvrière, que la majeure partie des habitations laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'air et de l'hygiène, enfin, que l'ouvrier lui-même n'y est pas riche, puisque, en 1901, par exemple, le Bureau de Bienfaisance s'est trouvé dans l'obligation de secourir jusqu'à 19.435 individus, soit le sixième de la population totale. On voit donc qu'il y a lieu de s'inquiéter de la dépopulation infantile.

Quoi qu'il en soit, le chiffre de 30,60 % constaté en 1897 marque encore une amélioration considérable depuis 1871.

En consultant les moyennes quinquennales données par M. le docteur Felhoen, nous constatons, en effet, une diminution presque ininterrompue de la mortalité de la première enfance. De 1871 à 1875, la moyenne est de 32,25 %, de 1876 à 1880, de 31,45; de 1881 à 1885, de 31,45; de 1886 à 1890, de 31,39; de 1891 à 1895, de 30,20; de 1896 à 1900, de 31,27; enfin de 1901 à 1905, la moyenne tombe à 26,03 %.

Cet heureux résultat est dû, sans doute possible, aux œuvres de protection de l'enfance établies à Roubaix depuis quelques années.

Un Roubaisien victime d'un vol au narcotique

A PARIS

Une femme élégante dérobe à l'un de nos concitoyens ses bijoux et 4.000 francs

L'un de nos correspondants de Paris nous adresse le télégramme suivant:

« Paris, 4 janvier. — L'audace des prépatriciennes du vol n'est pas de bornes; témoin l'extraordinaire aventure dont vient d'être victime un gros industriel du Nord.

« Jeudi, vers une heure de l'après-midi, M. L. Tesse, riche fabricant de Roubaix, venu à Paris pour affaires, prenait, à la gare de Lyon, un taxi-mètre automobile et se faisait conduire chez divers clients.

« Quelle ne fut pas sa surprise, en descendant de chez un de ses amis, rue Montmartre, de constater que sa voiture était occupée par une jeune femme, très élégante, très empanachée, et dont la

présence insolite était difficilement explicable... M. Tesse s'étonna, mais l'inconnue avait, disant-elle, grande envie de se promener en auto, et le négociant accepta cette compagnie de passage. Comme la voiture arrivait rue de Sévres, l'inconnue pria le mécanicien de stopper. Légère, elle sauta à terre, dit à l'homme de conduire « monsieur » à l'Institut Pasteur et, tranquillement, s'en alla... L'automobile s'engageait rue Dutot, lorsqu'un cri partit de l'instinct de la voiture... « Chauffeur, conduisez-moi chez le commissaire! »

« Peu après, la voiture s'arrêtait à la porte du commissariat du quartier Necker, et l'industriel raconta à M. Raynaud, commissaire de police, son extraordinaire aventure. En cours de route, sa compagnie de passage lui avait fait sentir son mouchoir contenant, disait-elle, un parfum délicieux... Aussitôt, il s'était endormi, et il venait seulement de reprendre la notion des choses, constatant avec stupeur qu'il était seul et que son portefeuille, contenant quatre mille francs, sa montre, sa chaîne et jusqu'à ses bagues, tout avait disparu... Interrogé, le chauffeur fut mis hors de cause, sa bonne foi étant évidente. Il ne connaissait nullement la mystérieuse personne qui s'était introduite dans la voiture à son insu.

Nous devons ajouter qu'il n'existe pas à Roubaix de fabricant s'appelant Tesse, mais ce nom est porté par d'autres personnes.

L'ABAISSMENT DE LA TAXE POSTALE ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE.

L'AVIS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE. — On sait que la Chambre de Commerce française de Bruxelles a pris l'initiative de réclamer l'abaissement de quinze centimes de la taxe d'affranchissement des lettres échangées entre la France et la Belgique.

De son côté, la Chambre de Commerce belge de Paris, a étudié la question et s'est montrée favorable au principe de l'abaissement proposé; mais craignant qu'une réduction de dix centimes sur le tarif actuel ne paraisse trop importante, elle a demandé, comme moyen de transaction, que la taxe des lettres des deux pays fût fixée à vingt centimes.

La Chambre de Commerce de Roubaix ayant examiné ces deux propositions, n'a pas hésité à se prononcer en faveur de l'abaissement de la taxe d'affranchissement à quinze centimes; son avis est que cet abaissement se justifie par les relations étroites qui existent entre la France et la Belgique et que facilite l'usage de la même langue, par les deux peuples. Toutefois, elle serait disposée à se rallier à la taxe de vingt centimes si la fixation de ce chiffre devait constituer le seul moyen qui permit la solution satisfaisante de la question. Elle a écrit, dans ce sens, à M. le Ministre des Travaux Publics des Postes et des Télégraphes.

LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE POUR 1907.

Les électeurs qui ont changé d'adresse ou de domicile sont priés d'en faire la déclaration verbale ou écrite à la Mairie (Bureau des élections) avant le 14 janvier courant. Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin de révision en 1906 sont invités à vérifier « de suite » leur inscription et doivent se considérer comme « radés » de la liste électorale.

A L'ÉCOLE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE.

Par décision de M. le Ministre du Commerce, en date du 3 janvier 1907, M. Georges Lehoucq, adjoint au maire, a été nommé Inspecteur départemental de l'enseignement technique et spécialement chargé de l'inspection dans le centre de Roubaix.

LA « MUTUELLE NADAUD » tiendra son assemblée générale dimanche prochain 6 janvier, à 11 heures et demie du matin, au siège de la société chez Mme veuve Lapeire, 2 boulevard de Strasbourg. Voici l'ordre du jour: Nomination des délégués à la commission cantonale prévue par la loi sur l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Le scrutin sera ouvert de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

LE REPOS HEBDOMADAIRE.

Une enquête est ouverte sur la demande de dérogation présentée par M. Lapeire-Verleve, mercier, 141, rue de l'Épéule.

L'ÉTABLISSEMENT DE BAINS DE LA RUE DE ROME

sera fermé au public, lundi prochain, 7 janvier, afin de permettre la visite intérieure de la chaudière par l'inspecteur de l'Association des propriétaires d'appareils à vapeur.

UNE GRÈVE DE TISSERANDS.

La plupart des ouvriers tisserands de la Société Anonyme de l'Alma, rue du Grand-Chemin, 84 sur 91 se sont mis en grève, hier, à midi. Ils se plaignent du manque d'éclairage qui les empêche de travailler comme ils le devraient et du chauffage qui est insuffisant. Le directeur de l'établissement leur a répondu que la faute était imputable au propriétaire de l'usine, qui fournit une force motrice trop faible, d'où l'insuffisance d'éclairage et de chauffage.

Les ouvriers, pour compenser la perte que leur occasionnent ces inconvénients, ont réclamé, en fin de compte une augmentation de salaire.

LA TENTATIVE DE SUICIDE DU BOULEVARD DE CAMBRAI.

Mlle Florence Morant, cette quivrière bobineuse, qui a tenté de se tuer, jeudi matin, boulevard de Cambrai, en face de l'habitation de son ami, est sortie de l'Hôtel Dieu, jeudi soir, dans un état très satisfaisant. Une semaine de repos suffira pour son complet rétablissement.

Nous avons reçu la visite de la désespérée qui nous a prié de compléter comme suit le récit que nous avons donné de ce drame de désespoir.

Mlle Florence Morant est plus âgée que son mari de quelques mois seulement. Jamais elle ne lui fit des menaces pour la bonne raison qu'il ne lui avait pas signifié son congé. Au contraire, depuis deux ans et demi qu'il la connaissait, il lui

promettait le mariage, il le fit même par écrit. Huit jours avant le mariage, il lui rendit encore visite, ne laissant pas soupçonner ses projets de mariage qu'elle apprit indirectement. De là, son chagrin et son désespoir.

UNE LUGUBRE TROUVAILLE AU GIMETIER.

Une lugubre trouvaille a été faite vendredi matin, vers 11 heures, au Gimetier, par M. Wagré, conservateur. Au moment où il passait dans l'allée 28, contiguë à la rue de Cartigny, son attention fut attirée par un paquet enveloppé de papier gris et lié avec une ficelle, qui se trouvait près du mur de clôture.

L'ayant ouvert, il constata que l'enveloppe renfermait un bolte en fer blanc, peinte en jaune, haute de dix centimètres et large de sept, laquelle contenait un petit cadavre. Selon toute probabilité il avait été jeté dans la nuit au-dessus du mur.

Le petit corps a été remis par M. Grimaldi, commissaire, entre les mains de M. Bôle, médecin-légiste, aux fins d'autopsie.

UNE TENTATIVE DE SUICIDE AU PONT DU BEAU-CHÊNE.

Dans la soirée de vendredi, un ouvrier mécanicien, M. Louis Dhélineau, demeurant rue Bayart, 12, a tenté de se donner la mort en se jetant dans le canal à proximité du pont de Beau-Chêne.

Des passants sont, heureusement, parvenus à le retirer de l'eau. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Bôle, le désespéré a été conduit dans la soirée à l'Hôtel-Dieu par deux agents de police. C'est à la suite d'une querelle de ménage, que M. Dhélineau aurait pris, croit-on, sa funeste résolution.

UN VOL DANS UNE CHAMBRE D'ESTAMINET.

M. et Mme Degroote-Vancouver, qui tiennent quai du Sartel, un estaminet où habitent plusieurs localités, ont déclaré vendredi après-midi à M. Grimaldi, commissaire, qu'ils avaient été victimes d'un vol d'argent, commis croient-ils, dans la matinée ou le soir.

Un cabaretier s'est aperçu du larcin vers midi, en rangeant sa chambre. Ayant ouvert la porte d'un réduit placé sous l'escalier, elle constata que la malle qui s'y trouvait avait été ouverte puis fouillée. Son contenu avait été jeté sur le plancher, mais une somme de 150 francs en argent qui y était enfermée avait disparu. Aucune effraction n'a d'ailleurs été commise, ni à la malle, ni aux portes du réduit et de la chambre. On ne possède jusqu'ici aucune indication qui puisse faire connaître le coupable.

UNE ACROSSION NOCTURNE RUE SAINT-AMAND.

Mercredi soir, vers onze heures, M. Floris Coupleux, 54 ans, ouvrier peigneur regagnait son domicile, rue Nabuchodonosor, 56. Comme il longeait la rue Saint-Amand, un individu qu'il rencontra voulut l'obliger à lui donner de l'argent. Sur son refus, il lui asséna un violent coup de poing sur l'œil gauche, occasionnant une forte ecchymose.

Profitant alors de son étourdissement, son agresseur lui déroba une somme de 0,30 centimes, sur 0,40 qu'il possédait, et prit ensuite la fuite. Une plainte a été déposée par M. Coupleux au commissariat du 3^e arrondissement.

LA BANDE DES VOLEURS DE LAINE.

C'est M. Hermant, juge d'instruction qui s'occupe du vol de laine, commis dans la nuit du 30 au 31 décembre dernier, au préjudice de M. Paul Desmettre, fabricant de laines à Tourcoing, ainsi que des autres méfaits reprochés à la bande arrêtée par la sûreté de Roubaix.

Le magistrat a entendu au cours des journées de jeudi et vendredi, les neuf inculpés: Richard Dewalle, Joseph Delbart, Alfred Lepauw, Floris Durterte, Charles Benoit, Joseph Emeraer, Henri Dubrignat, J.-B. Coorevits et le fils de ce dernier, Fernand, tous de la rue des Longues-Haies. La plupart des inculpés ont fait des aveux complets et désigné même quelques complices contre lesquels des mandats d'amener ont été lancés aussitôt, par le magistrat.

« AU PRINTEMPS », 7 et 9, rue du Bois, Roubaix.

Les magasins sont ouverts toute la journée du dimanche. Grands rabais de fin de saison, sur: la confection pour dames, fourrures et articles d'hiver. 17054

MAIN BROYÉE PAR LA ROUE D'UN TRAMWAY.

Un grave accident de tramway, qui, semblait-il, à l'imprudence de la victime, s'est produit vendredi, vers 7 heures 1/2 du soir, rue de Lannoy, à proximité du garage établi, il y a quelque temps, près de la rue des Longues-Haies.

Le habitant de la rue Saint-Jean, M. Jules Berthe, ayant voulu monter sur la voiture avant l'arrêt complet, a été projeté sur le sol; il a eu la main droite broyée par l'une des roues. Le conducteur du tramway le releva lui-même et l'accompagna jusqu'à la pharmacie de M. Deroubaix, rue de Lannoy, 108, où il lui reçut un pansement provisoire.

Le malheureux a été ensuite transporté à l'Hôtel Dieu sur la voiture d'ambulance.

VIOLONS, mandolines, accordéons, instruments pour Sociétés, Maison SCREPEL, 138 bis, Grande-Rue. 0154

BLESSÉS EN TOMBANT.

Jeudi soir, M. Hus Adolphe, 30 ans, usier, demeurant rue Voltaire, 46, est tombé sur la chaussée, boulevard de Metz, en voulant monter à la marche sur le camion de M. Anatole Flipo, domicilié quai de Marseille. L'une des roues du véhicule lui froia la jambe gauche, déterminant des contusions, qui, après examen de M. le docteur Harlet, ont nécessité son admission à l'Hôtel Dieu.

Une mégère, Mme Thérèse Devos, 40 ans, rue du Parc, 4, s'est fait une entorse du poignet gauche en tombant jeudi soir, dans la rue près de chez elle. M. le docteur Derville l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

A L'OCCASION DE LA FÊTE DES ROIS LA GRANDE ÉPICERIE DE LA GARE.

offrira au grand public, à tout acheteur de cinq francs de marchandises une superbe prime au choix du client. On livre à domicile. Téléphone 147. 17070

POUR L'HYGIÈNE — se chauffer avec le poêle Eagled. Dépositaire: Paul Liagre. (Voir annonce). 17070

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL.

Un linneur de l'atelier de construction de M. A. Vanneu, rue de Flandre, M. Alfred Segard, 24 ans, rue Saint-Louis, cour Scarpel, a été blessé au bras gauche par un éclat de fer, le 16 jours de repos. D. Dupré. — A la filature de M. G. Delaunoy, un mécanicien, Elvy Sory, 31 ans, boulevard de Valenciennes, a été blessé au bras droit par le chariot de son métier. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. — A la Minoterie de MM. Jonville, un homme de peine, M. Henri Motte, 28 ans, Escaudoy, cour Valenciennes, a été blessé au pied gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Bôle. — A la fonderie de Mme veuve Chéron, un mouleur, M. François Rembure, 32 ans, rue de Cartigny, a été blessé au bras droit par la hanche gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. — A la Société Anonyme de Filature, rue Boucher-de-Perthes, un aide-magasinier, M. Léon Vermeulen, 14 ans, rue des Filatures, a été blessé au genou gauche en tombant. Quinze jours de repos. Docteur Dupré. — A la filature de MM. Lefebvre et Bastin, un homme de peine, M. Julien Parvella, 30 ans, demeurant à Kerbourg, a eu l'extrémité de l'index gauche écrasée par les cogneaux de son métier. Trois semaines de repos. Docteur Dupré. — Un bûcheron de la filature de M. Toulemonde-Destombe, boulevard Gambetta, Mlle Flore Bourgeois, 13 ans, rue Saint-Philippe, cour Brabant, a été blessée au bras droit par les organes de son métier. Trois semaines de repos.

GRACE A UN PROCÉDE DE MOUTURE,

tous les éléments nutritifs du blé sont conservés dans le PAIN NORMAL FRANÇAIS. Aussi doit-il être conseillé aux diabétiques, aux surmenés et aux neurasthéniques. (Voir aux annonces). 17052

ENTRETIENS DU SAMEDI 5 JANVIER 1907.

Mlle Zélie Clarisse, huit heures et demie, église Notre-Dame. M. Adolphe Turpin, huit heures, église Sainte-Elisabeth.

CROIX LA DISTRIBUTION D'EAU

Débit insuffisant. — Projet d'un second forage et d'un réservoir

Le Conseil municipal de Croix, dans une de ses séances publiques, examinées, l'an passé, les motifs de l'insuffisance du forage qui alimente les canalisations d'eau potable. La municipalité voyait en effet s'approcher le jour où le service des eaux serait impuissant à satisfaire sa clientèle d'abonnés de jour en jour grandissant. Déjà la pompe du forage fonctionnait presque sans interruption et c'est à peine si la quantité de liquide aspiré parvenait à remplir tous les compteurs de la ville. Il fallait donc songer à creuser un deuxième puits.

Depuis que le principe de cette dépense nécessaire est adopté, un projet a été élaboré par M. Collette, ingénieur à Lille. Ce projet comprend un nouveau forage plongant à 110 mètres de profondeur et formé d'un tube de 85 centimètres de diamètre, dont le débit serait de 100 mètres-cubes d'eau à l'heure; un nouveau réservoir qui l'on construirait à côté de celui de la rue du Crêchet et capable de contenir 300 mètres cubes d'eau. La dépense totale approximative est dès maintenant évaluée à 85.000 francs. Notons tout de suite qu'elle grèverait bien peu les contribuables, l'amortissement de l'emprunt étant garanti en un temps assez court par les bénéfices de la distribution d'eau.

Par le moment, il est question de commencer le forage seulement; c'est une dépense d'environ 20.000 francs et peut-être s'en tiendrait-il pendant quelques années encore si le service se trouve suffisamment amélioré. Mais il existe un inconvénient sérieux dans l'origine de la canalisation qu'il faudra corriger d'une manière ou d'une autre. Il résulte de ce que la conduite-mère reliant le forage actuel au réservoir du Crêchet, sert à la fois pour les eaux de la canalisation et pour la rampe des branches de la canalisation. Le liquide subit donc la double impulsion contraire; il est sans cesse agité, il se trouble et s'échauffe même, par là il, ce qui en altère la qualité.

On se trouve donc en présence de deux solutions — et le projet de M. Collette en étudie longuement la valeur respective — ou bien construire une deuxième conduite afin de séparer les courants d'eau, ou bien creuser un second forage. De toutes façons l'établissement d'un nouveau réservoir s'impose. Sans vouloir préjuger des décisions qui seront prises, nous pouvons dire déjà que la seconde solution paraît la plus raisonnable. Les frais n'en seront pas plus élevés et l'on aurait au moins de l'eau à volonté. Il serait même possible de n'utiliser qu'un forage: celui de 110 mètres, l'autre étant réservé pour les cas d'accidents et les insuffisances éventuelles du débit. Dans ce cas, le nouveau puits étant creusé à côté des réservoirs, la conduite-mère ne servirait plus qu'au refoulement de l'eau dans les branches de distribution et le liquide garderait sa limpidité naturelle.

Ces différents projets viendront prochainement devant l'assemblée communale. En attendant, la commission des travaux a déjà statué sur la création d'un réservoir sans aucun doute elle présentera son rapport à la première séance de 1907.

Terminons par quelques chiffres relatifs à la distribution actuelle des eaux potables de Croix. Le forage de l'impasse du Dévouement a été creusé en 1895. Il descend à 93 mètres. Le diamètre du tube est de 60 centimètres et l'eau est débitée à raison de 50 litres par coup de pompe, ce qui donne 66 mètres-cubes à l'heure. Dans une journée, l'extraction atteint de 4 à 500 mètres-cubes.

L'eau est livrée aux compteurs au prix de 30 centimes jusque 37 mètres cubes 500, 27 centimes jusque à 112 mètres cubes 500, 22 centimes jusque à 375 mètres cubes, 18 centimes jusque à 3750 mètres cubes, etc. Le prix le plus bas du tarif industriel est de 10 centimes moyennant une consommation minima de 3750 mètres-cubes.

Il y a actuellement dans toute la ville 13 kilomètres de canalisation et 197 compteurs.

Croix s'est doublée d'un enseignement ménager et familial où plusieurs dames donnent aux femmes des jardiniers les notions de coupe, de tonte, d'hygiène infantile nécessaires à la bonne tenue de la maison. Suivant le vœu de M. l'abbé Lemaire, l'œuvre englobe ainsi tout ce qui tient à reconstituer et à affermir la famille et devient en outre un lieu de culture et de travail. Elle porte avec elle un cachet si familial que les fêtes de famille s'y célèbrent comme d'elles-mêmes. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'an nouveau, les femmes des jardiniers avaient eu la pensée charmante d'organiser une petite fête en l'honneur des dames érudites. Formée en gracieuse chorale enfantine, leurs bébés exécutèrent de jolis chants de circonstance. Puis en offrant un souvenir à la dévouée fondatrice de l'œuvre des jardins, un des reconnaissances des familles pour l'œuvre des jardins et ses organisatrices. La fête se termina par un « café » général, qui prolongea les conversations animées et joyeuses autour du traditionnel « marabout ».

Les dames de l'œuvre nous prient, à cette occasion de rappeler à MM. les Fabricants que leurs coupons seront reçus avec reconnaissance et utilisés avec fruit. Ce leur est une facile occasion de faire du bien sans grand débours. Il leur suffira d'envoyer ces coupons à Madame Dellove, Grande-Rue, à Croix ou de lui indiquer, par lettre l'endroit où l'œuvre pourrait faire prendre ceux qu'ils auraient préparés.

MORT D'UN SOLDAT

Vendredi dernier, un jeune soldat du 94^e de ligne, en garnison à Bar-le-Duc, M. Ivo Vanhamme, rentré en congé de nouvel an chez ses parents, rue du Progrès, 24.

Le jeune homme, qui était légèrement indisposé, sentit son mal s'aggraver et dut se mettre au lit. Un médecin ayant été appelé, déclara que M. Vanhamme était atteint de la fièvre typhoïde. Malgré les soins qui lui furent prodigués, le jeune garçon sentit le dernier soupir jeudi soir, à sept heures.

M. Ivo Vanhamme, qui était de la classe de 1905, avait été incorporé dans le courant d'octobre de l'année dernière. Ses funérailles auront lieu lundi matin, à neuf heures trois quarts, à l'église Saint-Pierre.

CAISSE D'ÉPARGNE.

A partir de dimanche prochain, 6 janvier, la Caisse sera ouverte à neuf heures et fermée à dix heures et demie.

LANNAY

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — M. Raymond Delannoy, 41 ans, contremaître chez M. Emile Delaître, entrepreneur de charpente et menuiserie, domicilié à Mouscron (Belgique), est tombé sous un tambour d'essence qu'il travaillait. Dans sa chute, il a reçu des lésions dans la région thoracique et s'est rendu particulièrement le grand dorsal gauche. Dix jours de repos; docteur Parmentier.

FLEERS-BREUCQ

STATISTIQUE ANNUELLE. — Il a été enregistré pour le quartier de Fleers-Breucq, pendant l'année 1906, 40 naissances, 31 décès, 5 mariages, 17 mariages et 3 transcriptions de décès.

INTERRUPTION DE CIRCULATION.

Par arrêté préfectoral, la circulation de tous les véhicules est suspendue route de Leers dans la partie de cette voie comprise entre la rue Jeanne d'Arc et la rue du Bois pendant toute la durée des travaux de construction de la ligne des tramways.

UN ACCIDENT DU TRAVAIL.

Chez M. Louis Collemier, un ouvrier du « bateau », M. Pierre Dewolf, 52 ans, demeurant à Néchin (Belgique), s'est blessé à l'index droit pendant son travail. Vingt jours de repos; docteur Parmentier.

WILLEMS

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES. — M. Henri Lemaire, conseiller municipal, est délégué par le Préfet pour la révision des listes électorales.

LES REPARATEURS POUR 1907 désignés par M. le Préfet sont: MM. Masquelier-Dufournet, Adolphe Tiers, Henri Lemaire, Louis Lemaire, M. Louis Pottier, Remy Pavion, Jules Dubar, suppléants résidents.

LA CONSULTATION DES NOUBRISSEES commencent à fonctionner dans la commune à partir du jeudi 10 janvier prochain. Cette consultation gratuite se tiendra à la Mairie le deuxième jeudi de chaque mois, à deux heures de l'après-midi.

CHERNOG

LES FUNÉRAILLES DE M. DELBOLLY. — Hier après-midi, à trois heures, ont eu lieu en l'église de Cherno, les funérailles de M. Louis Delbolly, ancien conseiller municipal de Croix, membre de l'œuvre de la Francoise de Sales, décédé à l'âge de 83 ans. Les obsèques de la classe 1874, à laquelle appartenait le défunt, ont parmi lesquels se trouve le maire, M. Clotaire Duquenois, tenaient les coins du poêle. L'assistance était nombreuse.

CYSOING

BOURCHELLES

LA TOMBEAUX DE LA FANFARE L. AVENTIN. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola organisée par la Fanfare de Bourchelles: 1928 1366 707 564 2843 1653 1129 887 358 816 2904 2667 2643 2707 136 876 3016 1807 416 1688 573 1462 2537 1925 2443 1193 419 2965 989 38 2070 2658 2653 2795 2741 1764 2018 2998 2019 2919 36 347 2670 429 337 1738 2652 2769 3166 0708 3037 2411 4111 3696 1309 1237 3698 1208 666 2640 1348 2169 3467 2466 1178 1528 1339 1147 2920 2737 2145 2444 2854 632 1654

WATTRELOS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Leclercq-Dupire, un ouvrier, Hubert Emile, demeurant à Roubaix, rue du Pile, monteur de chaînes, s'est fait une entorse du poce droit en remplaçant une courroie. Dix jours de repos.

LA FRAUDE. — Les préposés de Roy Maxime et Messin Jules, de la brigade de Leers, ont arrêté le nommé Osmo Lefebvre, demeurant à Néchin, qui était porteur de 9 kil. 600 de café vert, d'une valeur de 28 francs.

GRANDE PHARMACIE H. COUVREUR

C. MACRON, 81, rue NEUVE, ROUBAIX. Grippe, rhume, toux, bronchites, guéris par le BIOPH ET LA PÂTE DES 24 HEURES. 17072

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

N° 93

VOLEUR D'AMOUR

par MARC MARIO

— Enfin, c'est ma fille... et si je veux tenir